



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Comores

Question écrite n° 13407

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation particulièrement préoccupante qui règne dans l'archipel des Comores. Les 3 et 11 août 1997 successivement les îles d'Anjouan et de Mohéli ont déclaré leur indépendance par rapport à la République islamique fédérale des Comores. Le 3 septembre 1997 la tentative de restauration de l'ordre républicain s'est terminée par la débandade des troupes fédérales à Anjouan après des affrontements meurtriers. Tous les efforts engagés par l'OUA, l'ONU et la ligue des Etats arabes pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique se soldent actuellement par un échec et la crise s'enlise. Les points de vue des différents protagonistes, principalement grands comoriens et anjouanais, apparaissent plus éloignés que jamais, les premiers demandant que l'île de Mayotte soit réintégrée à la République islamique fédérale des Comores, les seconds demandant le rattachement à la France. Le seul point sur lequel s'accordent les différentes parties, c'est que « la France détient la clé de la crise ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le degré de responsabilité de la France dans cette situation et les solutions éventuelles qu'il compte prendre pour aider au dénouement pacifique de cette crise.

Texte de la réponse

Depuis le déclenchement de la revendication indépendantiste anjouanaise, en juillet dernier, la France est restée très attentive à l'évolution de la situation en République fédérale islamique des Comores. C'est pourquoi nous avons assisté en tant qu'observateurs à la conférence intercomorienne d'Addis-Abeba en décembre 1997 et à la réunion à Mohéli, en janvier dernier, de la commission de suivi de la mise en oeuvre des accords. C'est pourquoi, également, nous avons, aux côtés de nos partenaires de la Commission de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles), appelé, le 29 avril, les parties concernées à renouer le dialogue sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine. Nous restons convaincus, en effet, que la solution aux problèmes difficiles que connaît actuellement la République fédérale islamique des Comores ne peut être trouvée que dans la négociation entre toutes les parties, gouvernement aussi bien qu'opposition ou indépendantistes anjouanais et mohéliens. Nous les appelons, dans le même temps, à faire prévaloir la sagesse et la modération et à s'abstenir de tout recours à la force pour résoudre leurs différends. Nous soutenons pleinement et activement les efforts engagés par l'Organisation de l'unité africaine pour trouver une solution durable, consensuelle et pacifique à cette crise intérieure dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République fédérale islamique des Comores. Devant les évolutions négatives de la situation après la mission ministérielle de l'OUA des 18-20 mars derniers, nous avons sollicité l'analyse et les intentions du Secrétaire général de l'OUA, auquel nous avons confirmé notre soutien tout en lui rappelant notre souci de non-ingérence et notre souhait d'une solution négociée. Nous avons indiqué notre disponibilité à recevoir à Paris un membre du gouvernement comorien, afin de lui confirmer notre position et de l'exprimer à nouveau publiquement à l'attention de toutes les parties en présence et notamment les Anjouanais. Nous appelons, enfin, les donateurs à se mobiliser pour pouvoir apporter à l'ensemble de la population comorienne - dès que les conditions en seront réunies - l'aide humanitaire et économique nécessaire au retour à une situation normale. La France est prête, dans ce cas, à prendre sa part dans la mise en oeuvre d'un programme de développement économique équilibré.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13407

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2294

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3732